

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2127

31 août 2013

SOMMAIRE

41 Isabella S.A.	102057	APERAM LuxCo S.à r.l.	102056
996 Investissement S.A.	102050	APERAM Luxservices S.à r.l.	102056
Abbott Healthcare Luxembourg S.à r.l. .	102052	APF Luxembourg 1 S.à r.l.	102056
Abbott Products Luxembourg S.à r.l. ...	102052	APF Luxembourg Holding S.à r.l.	102056
Aboukir Maritime S.A.	102059	ArcelorMittal China Holding (Luxem- bourg)	102055
A-Campus Braunschweig S.à.r.l.	102053	ArcelorMittal Clean Technology Venture Capital Holdings	102057
Acanthe S.à r.l.	102058	Aurio SICAV-FIS	102060
Access Self-Storage Holdings S.A.	102054	AXA Mezzanine I S.A., SICAR	102096
Active Partners S.A.	102058	BCG Soparfi S.à r.l.	102066
Active Partners S.A.	102058	BHPE S.à r.l.	102055
Active Partners S.A.	102059	Blackpool Holding S.à r.l.	102061
Adham One S.à r.l.	102054	Brick Wall Investment S.A.	102063
ADKIM - Advanced Knowledge and Infor- mation Management Sàrl	102054	Bulco S.à.r.l.	102073
Aero Ré	102059	Cerac S.A.	102056
AFI.ESCA Luxembourg S.A.	102058	D'Alba Invest S.à r.l.	102074
AHC Capital S.à r.l.	102060	FWH S.à r.l.	102091
Airest Collezioni S.à r.l.	102053	Glibro Holding S.A.	102082
A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances	102053	iTrade Luxembourg	102052
Akrivos S.à.r.l.	102060	Rosemill Estate S.A.	102095
Alce Investment II S.à r.l.	102055	TLW Holding S.A.	102052
Alex Andersen Lux S.A.	102052	Victalan Holding S.A. - SPF	102050
Alex Andersen Lux S.A.	102053	Vincent Vega S.A.	102057
Allstars Capital SICAV-SIF	102096	VULCANO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)	102057
Al Maha Majestic S.à r.l.	102054	Waterbridge S.à r.l.	102050
Alpstein Fund	102055	Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l.	102050
Alpstein Fund	102051	Whitewood TV City UK S.à r.l.	102057
Ambulance Kirchberg S.A.	102053	Wool Luxco S.à r.l.	102058
AMO Germany Holding S.A.	102096	Worldstar Investments S.à r.l.	102051
AMO Holding 1 S.A.	102096	YAPITAL Financial A.G.	102050
Amundi Luxembourg S.A.	102059	Young	102051
Andaholtz S.A.	102060	Zolpan-Selco SA	102051
Antin Infrastructure Services Luxembourg	102054		
Aon Services Luxembourg & Co S.C.A. .	102055		

Victalan Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 115.847.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social, en date du 20 juin 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc LIBOUTON terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013096498/14.

(130116181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Waterbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.358.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096506/10.

(130116440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.183.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096508/11.

(130115998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

996 Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.231.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096522/9.

(130116934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096515/10.

(130116698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Young, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.587.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2012 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096517/11.

(130116713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Worldstar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.044.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions prises par l'associée unique en date du 16 novembre 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096511/15.

(130117555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Zolpan-Selco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096519/10.

(130116264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Alpstein Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 165.098.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'ALPSTEIN FUND (la «Société») tenue le 27 juin 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Messieurs Stefan Maechler (demeurant professionnellement en Suisse), Claude Niedner (demeurant professionnellement au Luxembourg) et Bernd Janietz (demeurant professionnellement au Luxembourg) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. KPMG Luxembourg S.à r.l. a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de ALPSTEIN FUND

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013096582/18.

(130118107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Abbott Healthcare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.990.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096571/9.

(130117582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Abbott Products Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.989.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096572/9.

(130117334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

TLW Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.142.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme TLW HOLDING SA, dont le siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, a été dénoncé en date du 7 septembre 2006.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur
2 avenue du X septembre
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2013096564/17.

(130117443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

iTrade Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 8, rue Nicolas Brücher.

R.C.S. Luxembourg B 132.842.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096567/10.

(130117546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Alex Andersen Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 35.087.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096579/9.

(130117425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 68.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096568/10.

(130117747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

A-Campus Braunschweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.026.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66776 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096570/10.

(130117240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Airest Collezioni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.357.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Airest Collezioni S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096576/12.

(130117784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Alex Andersen Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 35.087.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096580/9.

(130117426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Ambulance Kirchberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 84.490.

Monsieur Madjid ABERKANE, né le 24 mai 1974 à Thionville (France) et demeurant à F-57310 Guénange, 4 Impasse Jacqueline Auriol, démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

L'assemblée générale du 21 mai 2013 met fin avec effet immédiat au mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de la société ELODEE S.A., de Monsieur AOUN Bouanem, de Monsieur AOUN Belkacem et de Madame AOUN Ouardia.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013096620/13.

(130117717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Access Self-Storage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096573/10.

(130117579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Adham One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 103.584.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096574/10.

(130117815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AI Maha Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 128.067.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013096577/11.

(130117885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 83.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour ADKIM – ADVANCED KNOWLEDGE AND INFORMATION MANAGEMENT, S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013096606/12.

(130118119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Antin Infrastructure Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.575.790,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mélanie Biessy / Jose Maria Trias

Manager A / Manager B

Référence de publication: 2013096590/11.

(130117082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Alce Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alce Investment II S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096578/11.

(130117740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Alpstein Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 165.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de ALPSTEIN FUND
Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013096581/11.

(130118106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ArcelorMittal China Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096593/9.

(130117131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Aon Services Luxembourg & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 146.352.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AON Services Luxembourg & CO S.C.A.

Référence de publication: 2013096592/10.

(130117907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

BHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013096676/13.

(130117812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

APERAM Luxservices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096636/9.

(130117585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

APERAM LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096637/9.

(130117584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

APF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096638/10.

(130117253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

APF Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096639/10.

(130117266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Cerac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 155.298.

—
EXTRAIT

Share Ivor,

Demeurant professionnellement au 30, Aymler Drive, GB-HA7 3EG Stanmore, Middlesex, née le 1^{er} septembre 1950
à Londres

démissionne, par la présente, du mandat de Administrateur de la société à responsabilité limitée:

Cerac S.A.

ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013096741/16.

(130117853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Vincent Vega S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.162.

La Convention de Domiciliation conclue entre la Société Anonyme, VINCENT VEGA S.A. (anciennement NICE DAY S.A.), précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Anonyme Société Européenne de Banque, Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 11 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013096501/14.

(130116780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

VULCANO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.545.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096505/10.

(130116772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Whitewood TV City UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitewood TV City UK S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096509/11.

(130115948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

41 Isabella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096520/10.

(130116008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ArcelorMittal Clean Technology Venture Capital Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096594/9.

(130117154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Wool Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.795.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Wool Luxco S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2013096510/11.

(130116068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

AFI.ESCA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 175.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2013096536/11.

(130116565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Acanthe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 29, rue Marie Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 98.919.

La société Acanthe à déménagée du 170 rue de Cessange L-1321 LUXEMBOURG

La nouvelle adresse est:
29 Rue Marie Adélaïde
L-2128 Luxembourg

Le 1^{er} Juillet 2013.

Jacques WOJCIECHOWSKI
Gérant

Référence de publication: 2013096532/14.

(130117456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Active Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 115, boulevard Jules Salenty.
R.C.S. Luxembourg B 80.286.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096603/9.

(130117436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Active Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 115, boulevard Jules Salenty.
R.C.S. Luxembourg B 80.286.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096604/9.

(130117437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2013

En date du 1^{er} juillet 2013, le Conseil d'Administration de la Société mentionnée ci-dessus (ci-après la «Société») a décidé, avec effet au 1^{er} juillet 2013, de:

- Révoquer le mandat de Directeur Général de Monsieur Giorgio Gretter,
- Nommer Monsieur Philippe Chossonery; résidant professionnellement 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; en qualité de Directeur Général Adjoint de la Société,
- Nommer Monsieur Charles Giraldez; résidant professionnellement 5 Allée Scheffer, L2520 Luxembourg; en qualité de Directeur Général Adjoint de la Société.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Richard LEPERE

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013096588/18.

(130117595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Active Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 115, boulevard Jules Salenty.
R.C.S. Luxembourg B 80.286.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096605/9.

(130117438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Aero Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 51.757.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096609/9.

(130117243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Aboukir Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 82.126.

Extrait du Procès - verbal de l'assemblée générale statutaire du 19 juin 2012.

Les mandats d'administrateur de Messieurs Joeri STEEMAN et Frédéric MONCEAU (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

Monsieur Massimo GILOTTI (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est appelé à la fonction d'administrateur, pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Marc BOLAND dont le mandat est arrivé à échéance.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Massimo GILOTTI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013096600/18.

(130117976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Aurio SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.482.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 14. Juni 2013

Am 14. Juni 2013 um 11:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Die Hauptversammlung wählt Herrn Bodo Demisch, geboren am 02. Oktober 1944 in Hahnenklee, Deutschland, wohnhaft in 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Herrn Holger Pfeiffer, geboren am 30. Juni 1967 in Frankfurt am Main, Deutschland, beruflich wohnhaft in 33A avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg und Herrn Alexander Szewald, geboren am 12. Februar 1970 in Windhoek, Namibia, wohnhaft in 47 St. Stephens Gardens, Flat 2, London W2 5NA, als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft, bis zur im Jahre 2014 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung.

Luxemburg, den 12. Juli 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013096596/18.

(130118128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AHC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 152.627.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096611/9.

(130118055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Akrivos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 21, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 90.216.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096615/9.

(130117413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Andaholtz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 109.041.

—
Extrait procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 3 janvier 2013

L'actionnaire unique décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Daniel BOURGEOIS, domicilié Rue des Bois, 9 à L-8820 HOLTZ;
- Anne BONTE, domiciliée Rue des Bois, 9 à L-8820 HOLTZ;
- Jacques-Yves BONTE, domicilié Route Nationale, 52 à F-59190 HAZEBROUCK.

Les mandats sont renouvelés avec effet rétroactif pour les périodes suivantes:

- Du 8 mars 2005 au 7 mars 2011;
- Du 8 mars 2011 au 7 mars 2017.

A l'instant réuni, le conseil d'administration décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Daniel BOURGEOIS pour les périodes du 8 mars 2005 au 7 mars 2011, et du 8 mars 2011 au 7 mars 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013096634/18.

(130117305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Blackpool Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.508.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Luis Guardans Cambó, Spanish citizen, with Spanish National Identity Card number 37278368-Z, born on 27th January 1958 in Barcelona, Spain, and residing at C/ Angli 8, ático 2a, 08017 Barcelona, Spain (the "Principal"),

here represented by Mrs Perrine CLÉMENT, employee, with professional address at Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal in Barcelona, on 11 June 2013, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "Blackpool Holding S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 144.508, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on January 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 448 of March 2, 2009.

II. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that he has realised, received or will take over all assets of the Company, including but not limited to the real estate property located in Spain, and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

Accordingly, it is attributed to Mr. Luis Guardans i Cambó the full property of the following real estate located in Barcelona (Spain), for the value of 963.000,00 Euros, with the following description:

URBANA.- ENTIDAD NUMERO NUEVE.- QUINTO B vivienda ubicada en la planta quinta del inmueble señalado con el número ocho de la calle Angli, de superficie ciento ochenta y cuatro metros, sesenta y ocho decímetros cuadrados; LINDA al frente, con la fachada del edificio que da al Oeste y que corresponde a la calle Angli; a la izquierda, con la fachada lateral Norte del edificio que corresponde con el inmueble marcado con el número dos de la calle del Doctor Carulla; a la derecha, Sur, con finca número diez de la misma planta, de la que le separa la caja de escalera y ascensor y patio interior de luces; y al fondo, con la fachada posterior, Este, del edificio y que se corresponde con la finca propiedad de Edificios Carulla S.A. antes hermanos Fradera.

CUOTA DE PARTICIPACIÓN.- Le corresponde un coeficiente en los elementos comunes del total inmueble de DIEZ enteros cuarenta centésimas por ciento.

INSCRIPCIÓN.- en el registro de la propiedad número ocho de Barcelona, al tomo 2556 del archivo, libro 709 de la sección 1^a, finca n^o 10.197, inscripción 5^a.

VI. The Principal gives discharge to the manager of the Company in respect of the execution of his mandate up to this date.

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Luis Guardans Cambó, citoyen espagnol, avec la Carte d'Identité Nationale numéro 37278368-Z, né le 27 janvier 1958 à Barcelone, Espagne, et résidant à C/ Anglí 8, ático 2a, 08017 Barcelone, Espagne (le «Mandant»),

ici représentée par Madame Perrine CLÉMENT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Barcelone, le 11 juin 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. «Blackpool Holding S.à r.l.» (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 144.508, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 448 du 2 mars 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, ceci incluant sans pour autant s'y limiter la propriété immobilière située en Espagne, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

Par conséquent, est attribuée à Monsieur Luis Guardans i Cambó la pleine propriété de l'immeuble suivant situé à Barcelone (Espagne), pour la valeur de 963.000 euros, avec la description suivante:

URBANA.- ENTIDAD NUMERO NUEVE.- QUINTO B vivienda ubicada en la planta quinta del inmueble señalado con el número ocho de la calle Anglí, de superficie ciento ochenta y cuatro metros, sesenta y ocho decímetros cuadrados; LINDA al frente, con la fachada del edificio que da al Oeste y que corresponde a la calle Anglí; a la izquierda, con la fachada lateral Norte del edificio que corresponde con el inmueble marcado con el número dos de la calle del Doctor Carulla; a la derecha, Sur, con finca número diez de la misma planta, de la que le separa la caja de escalera y ascensor y patio interior de luces; y al fondo, con la fachada posterior, Este, del edificio y que se corresponde con la finca propiedad de Edificios Carulla S.A. antes hermanos Fradera.

CUOTA DE PARTICIPACIÓN.- Le corresponde un coeficiente en los elementos comunes del total inmueble de DIEZ enteros cuarenta centésimas por ciento.

INSCRIPCION.- en el registro de la propiedad número ocho de Barcelona, al tomo 2556 del archivo, libro 709 de la sección 1^a, finca n° 10.197, inscripción 5^a.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

102063

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CLÉMENT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30519. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099666/123.

(130120962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Brick Wall Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.676.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

SWEET INVEST FUTURE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, Route de Trèves, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.267, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Thierry Hubert, demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, 135 Avenue des Dames Blanches.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, qui prend la dénomination sociale de «BRICK WALL INVESTMENT S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société a en outre pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 185.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 185,-) chacune, intégralement souscrites et libérées. La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier normal ou électronique ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique, ou qu'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre (appelé «administrateur unique») jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit par courrier normal ou courrier électronique ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si l'intégralité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, la partie (ou les parties) se réfère(nt) aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire intégralement les mille (1.000) actions.

Les actions ont été libérées intégralement par la comparante par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 185.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

102066

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante, pré-qualifiée, agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:
 - Monsieur Thierry HUBERT, administrateur de sociétés, né le 6 juin 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, 135 Avenue des Dames Blanches.
3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée MAFRA Invest, avec siège social à Tunis La Marsa (Tunisie) Ave Imem Abou Hanifa, 14 MF 1051489E, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Tunisie sous le numéro B2433692008.
5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2633 Senningerberg, 6A, Route de Trèves.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hubert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31213. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099688/177.

(130120943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

BCG Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.671.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

BCG/Holt Planning Associates, Inc., a company organized under the laws of Illinois, USA, having an office at One Beacon Street, 10th Floor, Boston, MA 02108,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BCG SOPARFI S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager or board of managers in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, BCG/Holt Planning Associates, Inc., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 12,500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Mark Benedict Holden, Officer - Finance - BCG, born on 28 December 1970 in Bury, United Kingdom, residing professionally at 20 Manchester Square, London W1U 3PZ, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

BCG/Holt Planning Associates, Inc., une société régie par les lois de l'Illinois, Etats-Unis, ayant son siège à Beacon Street, 10^{ème} étage, Boston, MA 02108,

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, telle que représentée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BCG SOPARFI S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par tous deux gérants.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le gérant unique ou par le conseil de gérance conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le bonus de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

BCG/Holt Planning Associates, Inc., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 12.500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Mark Benedict Holden, Officer - Finance - BCG, né le 28 décembre 1970 a Bury, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle à 20, Manchester Square, Londres W1U 3PZ, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30312. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099673/359.

(130120893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Bulco S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 74.202.

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Tom BULTEREYS, ingénieur-agronome, demeurant professionnellement à L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack ainsi que

2. Madame Hilde CORNELISSEN, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack,

en leur capacité d'associés (les Associés) de BULCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 68, Rue Michel Hack, L-3240 Bettembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.2020, constituée le 7 février 2000 en vertu d'un acte notarié de Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, publié le 18 mai 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 355 (la Société),

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Tom Bultereys et Hilde Cornelissen sont les seuls Associés de la Société;

II. Les quatre cent vingt (420) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de trente euros (EUR 30) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées;

III. l'ordre du jour de l'assemblée le suivant consiste dans la modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à l'objet qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'importation, l'exportation et la représentation de marchandises de toutes sortes, ainsi que la prestation de services tels qu'études, programmes, expertises ou conseils en matière de développement pour compte de toutes personnes physiques ou morales, des autorités, d'institutions internationales, nationales ou parastatales dans tous les pays du monde.

Elle peut en outre faire toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.»

IV. après avoir considéré avec attention ce qui précède, les Associés ont adopté la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article 3 des Statuts de la Société relatif à l'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'importation, l'exportation et la représentation de marchandises de toutes sortes, ainsi que la prestation de services tels qu'études, programmes, expertises ou conseils en matière de développement pour compte de toutes personnes physiques ou morales, des autorités, d'institutions internationales, nationales ou parastatales dans tous les pays du monde.

Elle peut en outre faire toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.»

Estimation des frais et Dépenses

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devra être pris en charge par la société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et rédigé à Luxembourg, à la date sus mentionnée au début du document.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Bultereys, H. Cornelissen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013. LAC/2013/31818. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099689/69.

(130121686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

D'Alba Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 178.687.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of June

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A., a société anonyme qualifiée de société d'investissement de capital à risque (SICAR) having its registered office at L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 51.390,

here represented by Mrs. Pascale Finck, private employee, residing professionally in Leudelange,

by virtue of a proxy given in Leudelange on 18 June 2013,

2) Helita Fiduciaria S.P.A., a società per azioni, having its registered office at Piazza Eleonora Duse, 2, I-20122 Milano, registered with the Registro delle Imprese di Milano under number 03646720155,

here represented by Mr. Laurent Zandona, private employee, residing professionally in Leudelange,

by virtue of a proxy given in Milano on 17 June 2013.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "D'Alba Invest S. à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at two hundred forty-one thousand one hundred fifty-six euro and seventy-three cents (EUR 241,156.73) represented by twenty-two million eight hundred sixty-five thousand six hundred seventy-three (22,865,673) class A shares and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Any share premium paid in relation with class A shares shall be booked into a class A shares premium account and the Company shall book into such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any additional capital surplus contributed by the class A shareholders to the Company and of any amount allocated to such class A shares premium account in accordance with these articles of association.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The Company's share capital is divided into two (2) classes of shares, each of them having the same nominal value:

(1) The class A shares

(a) All class A shares shall be identical in all respects.

(b) Each class A share is entitled to the priority payment, on an annual, cumulative and not compounding basis, of an expected return that is seven percent (7%) p.a. of the class A share issue price as such expected return may be amended by any shareholders' agreement as may from time to time be in effect between, inter alios, the shareholders and the Company. The class A share issue price shall be construed as including the share premium.

(c) Once the above mentioned expected return has been paid in full, each class A share shall be cancelled and repaid in accordance with the terms and conditions of any shareholders' agreement as may from time to time be in effect between, inter alios, the shareholders and the Company.

(2) The class B shares

(a) All class B shares shall be identical in all respects.

(b) Once the above mentioned class A share expected return and class A share cancellation have been completed (and all payments in this respect duly made), each class B share shall (i) entitle to the payment of any remaining distributable profit, or (ii) be cancelled or redeemed and repaid in accordance with the terms and conditions of these articles of association and of any shareholders' agreement as may from time to time be in effect between, inter alios, the shareholders and the Company.

Art. 8. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are transferable among shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement as may from time to time be in effect between, inter alios, the shareholders and the Company and without prejudice to the following provisions.

Inter vivos, the Company's shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital and subject to any provision (notably drag-along and/or tag-along) and pre-emption rights contained in any shareholders' agreement as may from time to time be in effect between, inter alios, the shareholders and the Company.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital, such approval being, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse, subject to any provision contained in any shareholders' agreement as may from time to time be in effect between, inter alios, the shareholders and the Company.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may only be used by the shareholders in accordance with these articles of association and with any shareholders' agreement as may from time to time be in effect between, inter alios, the shareholders and the Company.

Subject to compliance with these articles of association and with any shareholders' agreement as may from time to time be in effect between, inter alios, the shareholders and the Company, the managers are authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

Any class A shares premium, assimilated premium or other distributable reserve may only be distributed to the class A shareholders subject to the provisions of the Law, of these articles of association and of any shareholders' agreement as may from time to time be in effect between, inter alios, the shareholders and the Company.

Art. 23. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in accordance with the provisions regarding the expected return contained in article 7 of the present articles of association and notably in priority allocated to the payment of a preferential dividend in respect to class A shares, at an annual rate that is seven percent (7%) p.a. of the class A share issue price, as such rate may be amended by any shareholders' agreement as may from time to time be in effect between, inter alios, the shareholders and the Company. The class A share issue price shall be construed as including the share premium.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the shares are subscribed as follows:

1) Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A., aforementioned, subscribes (i) twenty-two million eight hundred sixty-five thousand six hundred seventy-three (22,865,673) class A shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each that are paid through a contribution in cash in the amount of twenty-two million eight hundred sixty-five thousand six hundred seventy-three euro (EUR 22,865,673), out of which two hundred twenty-eight thousand six hundred fifty-six euro and seventy-three cents (EUR 228,656.73) are allocated to the share capital and twenty-two million six hundred thirty-seven thousand sixteen euro and twenty seven cents (EUR 22,637,016.27) are allocated to the share premium and (ii) one million sixty-two thousand five hundred (1,062,500) class B shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each that are paid through a contribution in cash in the amount of ten thousand six hundred twenty-five euro (EUR 10,625).

2) Helita Fiduciaria S.P.A., aforementioned, subscribes one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) class B shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each that are paid through a contribution in cash in the amount of one thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 1,875).

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twenty-two million eight hundred seventy-eight thousand one hundred and seventy-three euro (EUR 22,878,173) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7.000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing together the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.
2. The shareholders resolve to elect Luxempart Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, not yet registered with the Trade and Companies' Register, as manager of the Company for an unlimited period of time.
3. The general meeting resolves to appoint Avega Revision S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 144983, having its registered office at L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund, as auditor (commissaire) of the Company in charge of the audit of the Company's accounts, until the annual general meeting of the shareholders convened to approve the Company's annual account for the first financial year.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit juin,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A., une société anonyme qualifiée de société d'investissement de capital à risque (SICAR), ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.390,

ici représentée par Madame Pascale Finck, employée privée, demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leudelange en date du juin 2013,

2) Helita Fiduciaria S.P.A., une société par actions (società per azioni), ayant son siège social à Piazza Eleonora Duse, 2, I-20122 Milan, inscrite au Registro delle Imprese di Milano sous le numéro 03646720155,

ici représentée par Monsieur Laurent Zandona, employé privé, demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan en date du 17 juin 2013.

Les procurations, signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "D'Alba Invest S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la municipalité de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cent quarante-et-un mille cent cinquante-six euros et soixante-treize cents (EUR 241.156,73) représenté par vingt-deux millions huit cent soixante-cinq mille six cent soixante-treize (22.865.673) parts sociales de catégorie A et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Toute prime d'émission payée en relation avec les parts sociales de catégorie A sera portée sur un compte prime d'émission de parts sociales de catégorie A et la Société transférera sur ce compte, dans la devise de leur paiement effectif, le montant ou la valeur de tout surplus de capital additionnel apporté par les associés de catégorie A à la Société et de tout montant alloué à ce compte prime d'émission de parts sociales de catégorie A conformément aux présents statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital de la Société est divisé en deux (2) catégories de parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale:

(1) Les parts sociales de catégorie A

(a) Toutes les parts sociales de catégorie A sont identiques à tous égards.

(b) Chaque part sociale de catégorie A confère un droit à un paiement prioritaire, sur une base annuelle, cumulative et non composée, d'un rendement attendu de sept pourcent (7%) p.a. du prix d'émission d'une part sociale de catégorie A, étant convenu que ce rendement attendu peut être modifié par un quelconque pacte d'actionnaires pouvant à tout moment être en vigueur entre, inter alios, les associés et la Société. Le prix d'émission d'une part sociale de catégorie A doit être entendu comme incluant la prime d'émission.

(c) Après que le rendement attendu susmentionné a été entièrement payé, chaque part sociale de catégorie A sera annulée et remboursée conformément aux dispositions d'un quelconque pacte d'actionnaires pouvant à tout moment être en vigueur entre, inter alios, les associés et la Société.

(2) Les parts sociales de catégorie B

(a) Toutes les parts sociales de catégorie B sont identiques à tous égards.

(b) Après que le rendement attendu des parts sociales de catégorie A susmentionné a été payé et que les parts sociales de catégorie A ont été annulées (et que tous les paiements à cet égard ont été dûment effectués), chaque part sociale de catégorie B (i) confère un droit au paiement de tout solde du bénéfice distribuable, ou (ii) sera annulée ou rachetée et remboursée conformément aux dispositions des présents statuts et de tout pacte d'actionnaires pouvant à tout moment être en vigueur entre, inter alios, les associés et la Société.

Art. 8. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont cessibles entre associés conformément aux dispositions d'un quelconque pacte d'actionnaires pouvant à tout moment être en vigueur entre, inter alios, les associés et la Société et sans préjudice des dispositions suivantes.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et sous réserve de toute disposition (portant en particulier sur un droit de retrait et/ou une obligation de cession) et des droits de préemption contenus dans un quelconque pacte d'actionnaires pouvant être à tout moment en vigueur entre, inter alios, les associés et la Société.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants, le consentement n'étant cependant pas requis dans ce dernier cas lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant, sous réserve de toute disposition contenue dans un quelconque pacte d'actionnaires pouvant à tout moment être en vigueur entre, inter alios, les associés et la Société.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Les associés ne peuvent disposer du solde qu'en conformité avec les présents statuts et tout pacte d'actionnaires pouvant être à tout moment en vigueur entre, inter alios, les associés et la Société.

Sous réserve du respect des présents statuts et de tout pacte d'actionnaires pouvant à tout moment être en vigueur entre, inter alios, les associés et la Société, les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

Toute prime d'émission de catégorie A, prime assimilée ou toute autre réserve distribuable ne peut être distribuées aux associés de catégorie A qu'en conformité avec les dispositions de la Loi, des présents statuts et de tout pacte d'actionnaires pouvant à tout moment être en vigueur entre, inter alios, les associés et la Société.

Art. 23. Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende devra être attribué et payé conformément aux dispositions de l'article 7 des présents statuts concernant le rendement attendu et en particulier, il servira en priorité au paiement d'un dividende préférentiel au titre des parts sociales de catégorie A, à un taux annuel de sept pour cent (7%) p.a. du prix d'émission d'une part sociale de catégorie A, étant convenu que ce taux peut être modifié par un quelconque pacte d'actionnaires pouvant à tout moment être en vigueur entre, inter alios, les associés et la Société. Le prix d'émission d'une part sociale de catégorie A doit être entendu comme incluant la prime d'émission.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A., susmentionnée, souscrit (i) vingt-deux millions huit cent soixante-cinq mille six cent soixante-treize (22.865.673) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, qui sont libérées par un apport numéraire d'un montant de vingt-deux millions huit cent soixante-cinq mille six cent soixante-treize euros (EUR 22.865.673), dont deux cent vingt-huit mille six cent cinquante-six euros et soixante-treize cents (EUR 228.656,73) sont alloués au capital social et vingt-deux millions six cent trente-sept mille seize euros et vingt-sept cents (EUR 22.637.016,27) sont alloués à la prime d'émission et (ii) un million soixante-deux mille cinq cents (1.062.500) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, qui sont libérées par un apport numéraire d'un montant de dix mille six cent vingt-cinq euros (EUR 10.625).

2) Helita Fiduciaria S.P.A., susmentionnée, souscrit cent quatre-vingt sept mille cinq cents (187.500) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, qui sont libérées par un apport en numéraire d'un montant de mille huit cent soixante quinze euros (EUR 1.875).

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de vingt-deux millions huit cent soixante-dix huit mille cent soixante-treize euros (EUR 22.878.173) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

102082

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ sept mille euros (EUR 7.000.-).

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.
2. Les associés décident de nommer la société à responsabilité limitée Luxempart Management S.à r.l., constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, comme gérant de la Société pour une durée illimitée.
3. L'assemblée générale décide de nommer Avega Revision S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144983, ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund, comme commissaire chargé de la vérification des comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés appelée pour approuver les comptes du premier exercice social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. FINCK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. LAC / 2013 / 28598. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099731/434.

(130121213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Glibro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.584.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "GLIBRO HOLDING S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 47 584, incorporated by a deed received by Maître Frank BADEN, then notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 5, 1994, published in the Mémorial C number 348 of September 20, 1994.

The meeting is opened by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) With effect to January 1, 2010, cancellation of the shares' nominal value.
- 2) With effect to January 1, 2010, exchange of the 5,000 shares with a nominal value of USD 1,000.- each against 5,000 shares without nominal value.
- 3) With effect to January 1, 2010, adoption of the Euro as capital's currency.
- 4) With effect to January 1, 2010, conversion of the capital amounting to USD 5,000,000.- into EUR 3,479,810 at the exchange rate of USD 1.- equal to EUR 0.69596.

5) With effect to January 1, 2010, adoption of a nominal value of EUR 1.- per share.

6) With effect to January 1, 2010, exchange of the 5,000 shares without a nominal value against 3,479,810 shares with a nominal value of EUR 1.- per share.

7) With effect to January 1, 2010, subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

“The corporate capital is set at three million four hundred seventy nine thousand and eight hundred and ten Euro (EUR 3,479,810.-) divided into three million four hundred seventy nine thousand and eight hundred and ten (3,479,810) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

8) Adaptation of the corporate object of a fully taxable company and subsequent amendment of the article 4 of the company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

“The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.”

9) Remodelling of the company's articles of association.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

The proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The meeting decides, with effect to January 1, 2010, to cancel the shares' nominal value.

Second resolution

The meeting decides, with effect to January 1, 2010, to exchange the five thousand (5,000) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each against five thousand (5,000) shares without nominal value.

Third resolution

The meeting decides, with effect to January 1, 2010, to adopt the Euro as capital's currency.

Fourth resolution

The meeting decides, with effect to January 1, 2010, to convert the capital amounting to five million US Dollars (USD 5,000,000.-) into three million four hundred seventy nine thousand and eight hundred and ten Euros (EUR 3,479,810) at the exchange rate of one US Dollar (USD 1.-) equal to zero point six nine five nine six Euro (EUR 0.69596).

Fifth resolution

The meeting decides, with effect to January 1, 2010, to adopt a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share.

Sixth resolution

The meeting decides, with effect to January 1, 2010, to exchange the five thousand (5,000) shares without nominal value against three million four hundred seventy nine thousand and eight hundred and ten (3,479,810) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share.

Seventh resolution

The meeting decides, with effect to January 1, 2010, to amend the first paragraph of article five of the company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 5. (First paragraph).** The corporate capital is set at three million four hundred seventy nine thousand and eight hundred and ten Euro (EUR 3,479,810.-) divided into three million four hundred seventy nine thousand and eight hundred and ten (3,479,810) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Eighth resolution

The meeting decides to adapt the corporate object following the automatic conversion of the company into a fully taxable company as of January 1st, 2011 and to amend subsequently the article four of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.”

Ninth resolution

The meeting decides the following remodelling of the company's articles of association which will henceforth have the following wording:

“Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of “GLIBRO HOLDING S.A.”.

Art. 2. The registered office of the company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at three million four hundred seventy nine thousand and eight hundred and ten Euro (EUR 3,479,810.-) divided into three million four hundred seventy nine thousand and eight hundred and ten (3,479,810) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 4.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GLIBRO HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 47.584, constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 348 du 20 septembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Avec effet au 1^{er} janvier 2010, suppression de la valeur nominale des actions.
- 2) Avec effet au 1^{er} janvier 2010, échange des 5.000 actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune contre 5.000 actions sans désignation de valeur nominale.
- 3) Avec effet au 1^{er} janvier 2010, adoption de l'Euro comme devise du capital.
- 4) Avec effet au 1^{er} janvier 2010, conversion du capital s'élevant à USD 5.000.000,- en EUR 3.479.810,- au cours de change de USD 1,- égal à EUR 0,69596.
- 5) Avec effet au 1^{er} janvier 2010, adoption d'une valeur nominale de EUR 1,- par action.
- 6) Avec effet au 1^{er} janvier 2010, échange des 5.000 actions sans valeur nominale contre 3.479.810 actions avec une valeur nominale de EUR 1,- par action.
- 7) Avec effet au 1^{er} janvier 2010, le premier alinéa de l'article 5 des statuts se trouve modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix Euros (EUR 3.479.810) représenté par trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix (3.479.810) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.»
- 8) Adaptation de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:
«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.
Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.
Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.
Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.
De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»
- 9) Refonte des statuts de la société.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2010, de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2010, d'échanger les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune contre cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2010, d'adopter l'Euro comme devise du capital.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2010, de convertir le capital s'élevant à cinq millions d'US Dollars (USD 5.000.000,-) en trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix Euros (EUR 3.479.810) au cours de change de un US Dollar (USD 1,-) égal à zéro virgule six neuf cinq neuf six Euros (EUR 0,69596).

Cinquième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2010, d'adopter une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par action.

Sixième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2010, d'échanger les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale contre trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix (3.479.810) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par action.

Septième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2010, de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts comme suit:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix Euros (EUR 3.479.810) représenté par trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix (3.479.810) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'objet social de la société suite à la transformation automatique en société pleinement imposable au 1^{er} janvier 2011 et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «GLIBRO HOLDING S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix Euros (EUR 3.479.810) représenté par trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent dix (3.479.810) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs indépendants peuvent être réélus.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8040.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099842/475.

(130121044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

FWH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 178.682.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Sven TAAVENIKU, Deputy Area Manager, born in Långbro (Sweden) on December 31st, 1967, residing at 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "FWH S.à r.l.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's object is to conduct import, export and sale of clothing and other similar goods through Internet sales, wholesale and retail sales. The company will also conduct consultations relating to purchases and retailing.

In addition, the company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at twenty thousand euro (EUR 20,000) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one two hundred euro (EUR 200) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty (30) days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or more managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by (i) the signature of the sole manager, (ii) the joint signatures of two managers or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters (3/4) of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least five percent (5%) of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent (10%) of the subscribed capital. The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2013.

Subscription and Payment

The one hundred (100) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Sven TAAVENIKU, prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of twenty thousand euro (EUR 20,000) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18th, 1933 have been fulfilled.

Note

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing party that the newly incorporated company, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the object clause of the company, which the appearing party expressly recognized.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the company, for an unlimited duration and with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Mr Sven TAAVENIKU, Deputy Area Manager, born in Långbro (Sweden) on December 31st, 1967, residing at 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) The company's registered office is located at 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sven TAAVENIKU, Deputy Area Manager, né à Långbro (Suède) le 31 décembre 1967, demeurant au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Lequel comparant, es-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «FWH S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'import, l'export et la vente de vêtements et d'autres biens similaires par Internet, sous la forme du commerce en gros et en détail. La Société a également pour objet les consultations relatives aux achats et la vente au détail.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200.- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant soixante-quinze pour cent (75%) des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, (ii) par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint (dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Monsieur Sven TAAVENIKU, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est appelée à la fonction de gérant unique, pour une durée illimitée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Monsieur Sven TAAVENIKU, Deputy Area Manager, né à Långbro (Suède) le 31 décembre 1967, demeurant au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Taaveniku et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1er juillet 2013. LAC/2013/30284. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099826/205.

(130121232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Rosemill Estate S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.448.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.
Pour ROSEMILL ESTATE S.A.

Référence de publication: 2013096362/24.

(130116088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

AMO Germany Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096622/9.

(130117335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AMO Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096623/9.

(130117618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 3.034.800,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.403.

L'adresse professionnelle de Monsieur Alain Nicolai, administrateur de la Société, est désormais le 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013096538/15.

(130116782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Allstars Capital SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.338.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 26 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013096616/12.

(130117700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.
